

## **POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT**

*Note : Le masculin est employé à fins de simplification. Ici, « FMQ », « nous » ou « notre » font tous référence à la Fédération Motocycliste du Québec (FMQ).*

### **POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT**

#### **À L'INITIATIVE DE L'ACHETEUR**

- L'Acheteur peut, au plus tard dans les 72 heures précédant la date de l'événement, annuler sa demande d'inscription en envoyant un courriel à [info@fmq.ca](mailto:info@fmq.ca) ;
- Sur réception du courriel de demande d'annulation d'inscription, la FMQ s'engage à transmettre un remboursement intégral -moins le montant de 10\$ pour couvrir les frais administratifs- à l'Acheteur et ce, au plus tard dans les quinze (15) jours suivant la réception dudit courriel ;
- Si l'Acheteur transmet sa demande d'annulation moins de 72 heures avant l'événement, la FMQ s'engage à transmettre un remboursement intégral -moins le montant de 50\$ pour couvrir les frais administratifs et de perte- à l'Acheteur et ce, au plus tard dans les quinze (15) jours suivant la réception dudit courriel ;
- Aucun remboursement ne sera accordé par la FMQ pour toute demande d'annulation transmise après l'expiration du délai précis précédant la date de tenue dudit événement ;
- Toute demande d'inscription à un événement reçue par la FMQ dans les délais précisés précédant la tenue dudit événement est non-remboursable et correspond une vente finale ;
- L'Acheteur accepte expressément qu'aucun remboursement ne sera accordé advenant que la demande d'annulation d'inscription soit transmise à l'expiration des délais impartis aux termes de la présente politique, notamment, mais sans limitation, au motif que l'Acheteur ne se soit pas présenté à l'évènement en raison des intempéries, sous réserve de la politique d'annulation d'évènement pour cause de force majeure ;

## **POLITIQUE D'ANNULATION, DE REPORT ET DE REMBOURSEMENT**

### **À L'INITIATIVE DE LA FMQ**

- La FMQ se réserve le droit d'annuler ou de reporter la date prévue pour tout événement ;
- Advenant qu'un événement soit annulé à l'initiative de la FMQ, la FMQ transmettra un remboursement intégral du montant payé par l'Acheteur, dans un délai de quinze (15) jours suivant confirmation de l'annulation de l'événement ;
- Advenant que la date de l'événement soit reportée par la FMQ, l'Acheteur disposera d'un délai de dix (10) jours suivant réception de la confirmation de report d'événement pour réclamer un remboursement intégral à la FMQ, à défaut de quoi il sera réputé avoir accepté la date de report dudit événement et aucune demande de remboursement ne sera conséquemment accordée ;
- Advenant que l'Acheteur réclame un remboursement dans les dix (10) jours suivant réception de la confirmation de report d'événement, la FMQ transmettra un remboursement intégral du montant payé par l'Acheteur, dans un délai de quinze (15) jours suivant confirmation du report de l'événement ;

## **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION**

### **POUR CAUSE DE FORCE MAJEURE**

- La FMQ transmettra un remboursement intégral du montant payé par l'Acheteur, dans un délai de quinze (15) jours suivant confirmation de l'annulation de l'événement pour cause de force majeure ;
- Le terme « force majeure » correspond à un événement hors du contrôle de la FMQ ou de l'un de ses partenaires, qui oblige la FMQ à annuler l'événement ;
- Les intempéries ne correspondent pas à une force majeure. Seule, la FMQ a autorité pour déterminer si l'événement est annulé pour cause météorologique extrême. La FMQ ne mettra jamais la vie des motocyclistes en danger ; n'oubliez pas que nos moniteurs sont certifiés et que la FMQ a pleine confiance en leur jugement en la matière ;



Fédération motocycliste du Québec

Téléphone : (514) 252-8121

Courrier électronique : [info@fmq.ca](mailto:info@fmq.ca)



- Advenant la survenance d'une force majeure, la responsabilité de la FMQ sera expressément limitée au remboursement du prix payé pour l'inscription à l'événement. Si la situation le permet, une nouvelle date sera proposée et la Politique d'annulation, de report et de remboursement à l'initiative de la FMQ sera appliquée.

Cette politique s'applique aux événements organisés par la FMQ, ces derniers incluant, entre autres, la formation Moto Pro FMQ, la formation de rafraîchissement 4h SAAQ/FMQ ou toutes autres formations de perfectionnement, activités ou événements dont la FMQ a la responsabilité. Dans tous les cas, le moyen de remboursement demeure à la discrétion de la FMQ.